



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 31 mars 2015**  
**COMMUNE DE BANNEGON**

**Nombre de Conseillers :**

**Date de la convocation :** 23 mars 2015

En exercice                    11  
Présents                      09

L'an deux mil quinze, le trente et un mars, à dix-neuf heures le Conseil Municipal de BANNEGON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude DESOBLIN, Maire.

**Présents :** Claude DESOBLIN, Philippe ANDRE, Jérôme BILBEAU, Laurent CORDEBOIS, Gérard CHARPY, Madeleine MALIN, Bénédicte BONNET, Serge MORAT, Michel RAMEAU.

**Absents excusés :** Véronique GUEZET et Valérie CAMPOS

**Pouvoir de :** Valérie CAMPOS à Jérôme BILBEAU

**Secrétaire :** Laurent CORDEBOIS

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne la parole à M. Gérard CHARPY pour la lecture du procès-verbal de la réunion du 16 décembre 2014. Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du procès-verbal précédent.

**ORDRE DU JOUR**

**Approbation des comptes de gestion 2014**

Le conseil municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2013,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexe (multiservice)

déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2014 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Approbation des comptes administratifs 2014**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe ANDRE, vice-président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur Claude DESOBLIN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

## Compte administratif principal

| LIBELLE                     | FONCTIONNEMENT      |                      | INVESTISSEMENT      |                      | ENSEMBLE            |                      |
|-----------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
|                             | dépenses ou déficit | recettes ou excédent | dépenses ou déficit | recettes ou excédent | dépenses ou déficit | recettes ou excédent |
| Résultat reporté            |                     | 328 966.02           |                     | <b>38</b>            |                     | 367 481.99           |
| Opérations de l'exercice    | 229 544.12          | 303 069.26           | 55 861.81           | 8 577.84             | 285 405.93          | 311 647.10           |
| <b>TOTAUX</b>               | 229 544.12          | 632 035.28           | 55 861.81           | 47 093.81            | 285 405.93          | 679 129.09           |
| Résultats de clôture        |                     | 402 491.16           | <b>8 768</b>        |                      |                     | 393 723.16           |
| Restes à réaliser           |                     |                      | 182 700             |                      | 182 700             |                      |
| <b>TOTAUX CUMULES</b>       | -                   | 402 491.16           | <b>191 468</b>      |                      |                     | 211 023.16           |
| <b>Résultats définitifs</b> |                     | <b>402 491.16</b>    | <b>191468</b>       |                      |                     | <b>211 023.16</b>    |

## Compte annexe pour le multiservice

| LIBELLE                     | FONCTIONNEMENT      |                      | INVESTISSEMENT      |                      | ENSEMBLE            |                      |
|-----------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
|                             | dépenses ou déficit | recettes ou excédent | dépenses ou déficit | recettes ou excédent | dépenses ou déficit | recettes ou excédent |
| Résultat reporté            |                     | 17 752.68            |                     | 8 960,49             |                     | 26 713.17            |
| Opérations de l'exercice    | 7 314.75            | 3 914.96             | 1 0917.34           | 000                  | 18 232.09           | 3914.96              |
| <b>TOTAUX</b>               | 7 314.75            | 21 667.64            | 10 917.34           | 8 960,49             | 18 232.09           | 30 628.13            |
| Résultats de clôture        |                     | 14 352.89            | 1 956.85            |                      |                     | 12 396.04            |
| Restes à réaliser           |                     |                      |                     |                      |                     |                      |
| <b>TOTAUX CUMULES</b>       |                     |                      |                     |                      |                     |                      |
| <b>Résultats définitifs</b> |                     | <b>14 352.89</b>     | <b>1 956.85</b>     |                      |                     | <b>12 396.04</b>     |

- constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après échange d'explications diverses, le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs tels que présentés.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

## Bannegon-Affectation du résultat

Considérant l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2014, soit 211 023.16€, le conseil municipal accepte d'affecter cette somme au chapitre 002 du budget 2015.

Considérant le déficit d'investissement de l'exercice 2014, le conseil municipal accepte d'affecter 191 468 € à l'article 1068 (recettes d'investissement) du budget 2015.

Ces décisions sont prises à l'unanimité.

## Budget multiservice – affectation du résultat

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter la somme de 12 396.04 € à l'article 002 (recette de fonctionnement) et 1 956.85 € à l'article 1068 (recettes d'investissement) au budget 2015.

## Vote du taux des 4 taxes locales

*Monsieur le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des 4 taxes locales notifié par les services fiscaux*

*Après avoir délibéré, les membres du conseil décident, à l'unanimité, de maintenir les taux tels qu'ils sont présentés, à savoir :*

|                          | <i>Bases d'imposition prévisionnelles 2015</i> | <i>taux 2014</i> | <i>Proposition taux 2015</i> | <i>Produit attendu Avec taux 2015</i> |
|--------------------------|--|------------------|------------------------------|---------------------------------------|
| <i>Taxe d'habitation</i> | <i>258 400</i>                                 | <i>18.22%</i>    | <i>18.22%</i>                | <i>47080</i>                          |
| <i>Foncier bâti</i>      | <i>200 100</i>                                 | <i>8.14%</i>     | <i>8.14%</i>                 | <i>16 288</i>                         |
| <i>Foncier non bâti</i>  | <i>121 400</i>                                 | <i>20.96%</i>    | <i>20.96%</i>                | <i>25 445</i>                         |
| <i>CFE</i>               | <i>20 800</i>                                  | <i>21.01%</i>    | <i>21.01%</i>                | <i>4 370</i>                          |
| <b><i>TOTAL</i></b>      | <b><i>600 700</i></b>                          |                  |                              | <b><i>93 183</i></b>                  |

↳ Le maire rappelle que ces taux restent inchangés depuis 5 ans.

## Vote du Budget 2015

Le Maire présente le budget unique 2015 équilibré qui s'élève en dépenses et recettes de fonctionnement à : 489 851.00 € et en investissement à 411 768,00€.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget 2015.

### Détail des programmes :

|  | <i>Estimation des coûts</i> |
|--|-----------------------------|
| <i>Réfection façade sur rue et pignon (multiservice)</i>                   | <i>11 700€</i>              |
| <i>TOBOGGAN (aire de jeux)</i>   | <i>2 500€</i>               |
| <i>Agrandissement hangar communal</i>                                      | <i>19 000€</i>              |
| <i>Balayeuse de route</i>  | <i>580€</i>                 |
| <i>Luminaires et armoires éclairage public</i>                             | <i>5 000€</i>               |
| <i>Salle des fêtes (extension et mise aux normes)</i>                      | <i>285 000</i>              |
| <i>Signalisation (passages piétons etc..) et caniveau</i>                  | <i>13 000€</i>              |
| <i>Extension éclairage public Le Rhimbé</i>                                | <i>5 000€</i>               |
| <i>Création gué / barrières accès chemin randonnée</i>                     | <i>10 000€</i>              |
| <i>Plants de peupliers (remplacement)</i>                                  | <i>1 000€</i>               |
| <i>Bancs et corbeilles (canal)/ panneau affichage / illuminations Noël</i> | <i>7 600€</i>               |
| <i>Création fossés</i>   | <i>3000€</i>                |



## **ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE DUNOIS AU SDE 18 ET TRANSFERT DES COMPETENCES AU TITRE DES COMPETENCES DITES A LA CARTE.**

Monsieur le Maire expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5711-1, L5211-5, L5211-18, et L5212-16,

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher,

Vu l'arrêté du 18 décembre 2000 n°2000-1-1680 fixant les statuts de la Communauté de Communes DU DUNOIS.

Considérant l'intérêt pour la Communauté de Communes DU DUNOIS de demander son adhésion au Syndicat Départemental d'Énergie du Cher, notamment au titre de sa compétence obligatoire « Aménagement de l'Espace ».

Conformément aux dispositions de l'article L.5214-27, cette adhésion est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres.

il propose, après en avoir délibéré :

- d'autoriser l'adhésion de la Communauté de Communes DU DUNOIS au Syndicat Départemental d'Énergie du Cher.
- de transférer au titre des compétences dites " à la carte"
  - Les infrastructures de recharge de véhicules électriques.
- Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette adhésion au SDE 18 (Syndicat Départemental d'Énergie du Cher).

### **Délibération pour subvention exceptionnelle à l'Amicale des cyclotouristes de Uzay le Venon**

Le maire informe qu'il a reçu un courrier émanant de M. Regrain, président de l'Amicale des cyclotouristes d'Uzay le Venon, pour solliciter une subvention exceptionnelle destinée à financer le challenge du Centre 2015.

Considérant que les circuits empruntés passeront à Bannegon en octobre 2015, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder une subvention exceptionnelle pour un montant de 100€.

### **Courriers reçus.**

Le maire donne lecture des courriers suivants de:

- Maître Marchand pour informer de l'arrêt de ses fonctions de notaire et l'arrivée de son successeur Maître Laurie Toublanc-Champeyrol.
- Scp Bro-Ponroy (Sagonin) pour informer que la créance est certifiée irrécouvrable et que rien n'est à espérer en raison de l'insuffisance d'actif.
- Groupama à propos d'un avenant l'attribution d'un geste commercial de 700€ suite au vol du toboggan.
- Guy Veillon pour remercier le conseil municipal d'avoir voté en faveur de la réhabilitation des 639 « fusillés pour l'exemple ».
- Patrick Chevy suite aux échanges épistolaires intervenus courant décembre 2014 à propos de plantations sur la voirie. Il est proposé de faire retirer les plantations effectuées sur la voie publique.
- Céline VIDAL concernant la non-réponse à sa candidature pour la reprise du multiservices. Le maire rappelle que son dossier financier est incomplet à ce jour.

### **Divers :**

- organisation du 14 juillet :
  - . trompes de chasses : le conseil réitère son accord à leur venue pour le feu d'artifices du 14 juillet
  - . feu d'artifices : commande effectuée coût 1700 € TTC
  - Repas : au Sagonin.

### **Ménage des bâtiments communaux (salle des fêtes et mairie)**

L'association ASER propose un service de nettoyage pour ces 2 locaux au taux horaire de 17.33€ TTC. Le conseil municipal donne son accord pour un essai sur 5 heures par semaine.

## **Comice agricole 2015**

Le maire rappelle que des volontaires vont être nécessaires pour la réfection du char du comice. La présence des conseillers et des habitants est également vivement souhaitée au bal de l'élection de la reine du 25 avril 2015.

## **Questions diverses**

Les lettres des noms du monument aux morts vont être redessinées par Mme De Bengy. Le conseil lui en sait gré.

## **Tour de Table**

M. Bilbeau signale que le site du comice agricole 2015 est en ligne et consultable par tous à l'adresse : <http://www.comice-agricole-2015.fr>

M. Rameau fait part d'une fuite du canal à la Brot au Chat.

M. Charpy rend compte d'ornières au Rhimbé suite à des passages de camion sur les accotements.

M. Cordebois signale que des peupliers menacent de tomber à la Terraude.

Mme Bonnet évoque les problèmes du car scolaire le mercredi à Bannegon ; les parents ne doivent pas hésiter à faire un courrier au conseil général en cas de soucis avec le transport.

## **La parole est donnée à :**

M. Guy VEILLON qui rappelle que le 26 avril 2015 est le soixante-dixième anniversaire de la journée de la déportation et s'interroge sur la célébration ou non de cette manifestation.

↳ Rappel du maire : cette manifestation n'a plus lieu depuis plusieurs années suivant décision du conseil municipal. En conséquence, il n'y aura pas de célébration officielle.

Fin de la séance à 21h30